

Paris, le 19 mai 2016

Conférence nationale du handicap **La société inclusive reste à construire !**

La 4^e conférence nationale du handicap qui s'est tenue ce jour a permis au Président de la République de faire quelques annonces concrètes et attendues, en particulier dans le domaine de l'éducation. Mais, cela ne suffira pas pour construire une véritable société inclusive comme tout le monde l'appelle de ses vœux.

La FNATH ne peut que saluer l'annonce de certaines mesures dans le cadre de cette conférence nationale du handicap, en particulier les annonces concernant l'accompagnement des enfants handicapés ou bien encore l'élargissement de la prime d'activité aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité ou d'une rente accident du travail et maladie professionnelle travaillant à mi-temps. Autant de mesures attendues et qui pourront, de même que l'allongement de la durée d'attribution de l'allocation aux adultes handicapés, bien qu'encore insuffisantes, apporter quelques réponses concrètes aux personnes handicapées. Il en est de même de l'avancement des travaux impulsés dans le cadre de la réponse accompagnée pour tous, faisant suite au rapport de Denis Piveteau intitulé « Zéro sans solution ».

La société inclusive, thème de la CNH, et sur laquelle tout le monde doit se retrouver, semble bien éloignée de la réalité concrète des personnes handicapées. Si les témoignages apportées lors de cette conférence permettent de connaître de parcours globalement positifs, la société reste majoritairement excluante et discriminatoire pour les personnes handicapées.

Alors que des dizaines de milliers de personnes sont licenciées pour inaptitude dès lors que le handicap survient, le discours du Président de la République ne comporte aucune véritable annonce accompagnée de moyens financiers dédiés pour améliorer l'insertion et le maintien en emploi des travailleurs handicapés. La « loi travail » aurait dû être l'occasion de réformer les services de santé au travail afin d'en faire un véritable outil pour prévenir et accompagner les personnes devenant inaptes en raison notamment de l'intensification du travail. Malheureusement la version retenue ne choisit pas cette option.

La FNATH soutient bien évidemment la reconnaissance de l'emploi accompagné dans le cadre de la « loi travail », qui constitue une avancée certaine pour faciliter les parcours en emploi des personnes handicapées dans la durée. Ce droit ouvert par la loi ne s'accompagne pas des financements nécessaires.

Concernant l'accessibilité, la FNATH note qu'aucune mesure nouvelle n'a été annoncée alors que nombre d'établissements recevant du public restent à ce jour inaccessibles et ne sont pas rentrés dans la démarches des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), pénalisant ainsi dans leur vie quotidienne et dans leurs déplacements les personnes handicapées.

